

**Compte rendu des décisions prises lors de la
16^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 31 janvier 2022**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 15^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 15^{ème} séance du Conseil Municipal.</p>																				
2	Prend acte	<p><u>Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2022</u></p> <p>de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2022.</p>																				
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande d'avance sur subvention du Sarreguemines Football Club</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'octroyer une avance sur subvention de 30 000 € au Sarreguemines FC - d'inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires : chapitre 65, rubrique 024, article 65748 - d'autoriser M. le Maire à signer la convention 																				
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention FEADER auprès du GAL LEADER dans le cadre du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach » - d'approuver le plan de financement lié à cette opération comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Dépenses</td> </tr> <tr> <td>Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique</td> <td align="right">8 083,33 €</td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'une nouvelle signalétique</td> <td align="right">2 083,33 €</td> </tr> <tr> <td>Extension des pontons du bief de Steinbach</td> <td align="right">122 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td align="right">132 666,66 € HT</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Recettes</td> </tr> <tr> <td>Union Européenne (LEADER)</td> <td align="right">50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autres financeurs (Etat, Région, Département...)</td> <td align="right">39 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td align="right">42 866,66 €</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td align="right">132 666,66 € HT</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 50 000 € - de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. 	Dépenses		Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique	8 083,33 €	Mise en place d'une nouvelle signalétique	2 083,33 €	Extension des pontons du bief de Steinbach	122 500,00 €	Total de l'opération	132 666,66 € HT	Recettes		Union Européenne (LEADER)	50 000,00 €	Autres financeurs (Etat, Région, Département...)	39 800,00 €	Autofinancement	42 866,66 €	Total de l'opération	132 666,66 € HT
Dépenses																						
Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique	8 083,33 €																					
Mise en place d'une nouvelle signalétique	2 083,33 €																					
Extension des pontons du bief de Steinbach	122 500,00 €																					
Total de l'opération	132 666,66 € HT																					
Recettes																						
Union Européenne (LEADER)	50 000,00 €																					
Autres financeurs (Etat, Région, Département...)	39 800,00 €																					
Autofinancement	42 866,66 €																					
Total de l'opération	132 666,66 € HT																					

5	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <p><u>FINANCES</u></p> <p>Demande d'attribution de la subvention suivante pour les actions de développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire pour l'année 2022 : 3 000 € auprès du Département de la Moselle.</p> <p><u>URBANISME</u></p> <p>- Renonciation à l'exercice du droit de préemption.</p>
6		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services


Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional

